

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 OCTOBRE 2008 A BAUDONVILLIERS

Présents : Mesdames Monique ALLARD, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Denis VARNIER, Michel PEDRETTI, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX.

Assistaient : Mesdames TROUCHARD, DUBURCH-PETIN, Messieurs ROCHER, ARMANINI J-C, GAVAZZI, BASTIEN, DUFOUR, GAUNY, VAN HECKE, NICOLE, LISSY.

Absents : Madame STOCKER, Messieurs MULLER, DUPONT (*suppléé*), GRANDPIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette FISCHER.



Jacky LEMAIRE, Président, remercie la Commune de BAUDONVILLIERS d'accueillir les membres du Conseil Communautaire pour leur assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

PLAN CLIMAT TERRITORIAL

Le Président rappelle que la décision d'adhérer ou non au Plan Climat Territorial doit être prise rapidement et relate l'intervention du Pays Barrois lors d'une réunion du Bureau le 1^{er} Octobre dernier. Conscients que l'embauche d'un conseiller en énergie partagée sera la bienvenue pour le montage des dossiers susceptibles d'être éligibles, les membres du Conseil Communautaire décident d'adhérer au Plan Climat Territorial mais se réservent la possibilité de rompre cette adhésion dans le cas où cette opération deviendrait trop onéreuse pour le contribuable par rapport au bénéfice qui en serait retiré.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Jacky LEMAIRE remet à chacun un tableau retraçant les demandes déposées au titre du Développement Territorial 2007 et explique que les pourcentages de participation du Conseil Général ont été revus exceptionnellement à la hausse afin de pouvoir solder l'enveloppe 2007.

Il rappelle que :

- l'enveloppe 2008 pourra être reportée sur 2009 et que ces deux années devront être soldées pour fin 2009
 - les pourcentages de participation appliqués ne seront pas forcément reconduits et que les communes qui en sont bénéficiaires ne seront pas prioritaires l'an prochain
- Les élus approuvent ce dernier point.

G. I. P.

Le Président informe les membres du Conseil des interventions des trois Présidents de CODECOM de la zone de proximité historique (VAL D'ORNOIS, HAUTE SAULX et SAULX ET PERTHOIS) auprès du Président du G.I.P. et du Préfet afin que soit résolu le problème du solde de l'enveloppe 2006.

Un courrier commun des trois structures va être adressé aux instances précitées ainsi qu'à nos Député et Sénateur et sera accompagné de fiches d'action proposant des modifications au règlement d'intervention devant être adopté en Novembre prochain, soit au niveau des plafonds, soit au niveau de nouvelles actions susceptibles de répondre à des projets communaux ou intercommunaux ne pouvant pas être éligibles jusqu'à présent.

La demande portera également sur la durée : les élus souhaitent que les subventions sur les opérations retenues perdurent sur **l'intégralité** de leur mandat.

Jacky LEMAIRE précise qu'un rendez-vous auprès de Monsieur le Président du G.I.P. est programmé Mercredi 22 Octobre en présence des trois Conseillers Généraux concernés et des trois Présidents de CODECOM.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Un tableau récapitulatif listant les dernières demandes est remis à chacun. Le Conseil accepte leur programmation et demande la reconduction de l'opération pour la quatrième année.

ZONES D'ACTIVITES

Jacky LEMAIRE donne la parole à Jean-Louis CANOVA qui fait le point sur ce sujet, abordé en commission le 14 Octobre dernier.

Zone d'Activités de la Forêt à ANCERVILLE :

Toutes les parcelles sont achetées ou en voie de l'être :

- DAF / LEFEVRE : le terrain est vendu, le bâtiment construit, la société en activité
- ADAM LEVAGE : l'acte de vente vient d'être signé, le bâtiment est en construction
- M.P.F.S. : les documents sont chez le notaire en attente de signature
- TRIANGLE TECH-MAT : société toujours intéressée, à recontacter
- GAMM'ALU : prend option pour la parcelle restée vacante à côté de celle qu'il occupe pour la construction d'un nouveau bâtiment avec salle d'exposition.

Parc d'Activités Economiques de LA HOUPETTE :

- SEGOR : actuellement basée à BEUREY sur SAULX, rencontre des problèmes d'infrastructure routière (*pont*) qui l'ont décidée à transférer une partie de ses activités sur notre zone (*pourrait créer une dizaine d'emplois*)
- BJ METAL : toujours intéressée, à recontacter
- TERRASSEMENT DU PERTHOIS : idem

La déclaration préalable à division parcellaire est en cours chez le Géomètre.

Jean-Louis CANOVA reprendra contact avec les Transports CORNEVIN pour savoir exactement où en est leur projet.

Il précise également que la société SOTRATOL avait montré également de l'intérêt pour se délocaliser mais un nouveau marché l'oblige à se rendre sur CONTRISSON.

Il informe le Conseil que le projet d'aire de camping-cars à HAIRONVILLE sera relancé car il s'agit d'un besoin réel et, pour ce faire, il rencontrera les instances du Comité Départemental du Tourisme.

Il précise qu'une partie de cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de l'aménagement paysager de la salle polyvalente.

Un point d'information avec brochures et petits guides sera prévu dans les nouveaux locaux dont la CODECOM devrait se doter.

Une signalétique pour les bâtiments et les sites remarquables est évoquée ainsi que sur les axes routiers (*voir la réglementation à ce sujet ainsi que les projets que le Pays Barrois avait élaborés*).

Jean-Louis CANOVA relaie également une demande des Chantiers d'Insertion de la Croix-Rouge de REVIGNY sur ORNAIN.

Cette association travaille déjà pour le compte de plusieurs de nos communes à de multiples travaux (*entretien de voirie, maçonnerie, peinture...*) et pour cette raison, Madame BABEL, Directrice, souhaiterait créer une annexe dans notre canton.

Les conditions de son implantation seraient d'obtenir :

- 6 000 heures de travail par an pour l'équipe
- un bâtiment (*grange ou autre*) pour l'entrepôt du matériel
- un local avec point d'eau qui serait utilisé comme vestiaire
- un loyer modeste

Les membres du Conseil sont favorables à ce projet mais émettent également la condition que l'association recrute des personnes sur le secteur.

Si une commune est intéressée, merci de faire remonter votre candidature à la CODECOM qui transmettra.

BÂTIMENT DE LA CODECOM

Jacky LEMAIRE présente les esquisses adressées par les deux architectes retenus (*R.ROUSSEL et S.I.C.A.H.R.*), ainsi que celle d'IN VIVO qui avait souhaité remettre un projet malgré son éviction. Il est convenu de réunir les membres du Bureau dans une quinzaine de jours afin d'étudier ces plans plus en profondeur et de définir exactement les besoins.

ACHAT DE MATERIEL

En complément de la tondeuse, le Président suggère de faire l'achat d'une débroussailleuse afin d'entretenir les abords de la déchetterie et les îlots sur le P.A.E. de La Houquette.

Les membres du Conseil autorisent le Président à faire l'acquisition de ce matériel pour un montant de 500 € maxi.

Dans l'optique d'une mutualisation de matériel, il est décidé de créer une "*sous-commission*" de la commission "Enseignement, Sport, Scolaire et Périscolaire" qui s'attachera à définir les moyens en personnel et matériel qui pourraient être mutualisés (*ainsi que les obligations qui en découlent*).

Sous la présidence de Francis COLIN, les membres en sont :

Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Jean-Noël PIERRE, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Alain ROMBI, Jean-Claude ARMANINI, Yannick INTINS, Pascal QUERUEL.

DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (D3E)

Francis THIRON informe l'assemblée qu'il a rencontré récemment M. DOMIN de l'organisme ECO-SYSTEMES qui propose l'enlèvement et le traitement gratuits des D3E stockés sur le site de la déchetterie.

Par ailleurs, la CODECOM recevra une compensation financière calculée selon des critères bien précis prenant en compte : la densité de population, le nombre de points de collecte, le milieu, etc.....

Les membres du Conseil autorisent le Président à signer la convention nécessaire.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Un courrier de la trésorerie rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur les compétences que le Conseil décide de déléguer au Président.

Ce dernier liste les délégations relatives au fonctionnement normal de la CODECOM (*marchés, contrats d'assurances, emprunts, actions en justice...*), les membres du Conseil approuvent.

ECRITURES COMPTABLES

Le Président rappelle que des avis d'appels d'offres ont été passés dans la presse et qu'il est nécessaire de les ré-imputer à des articles différents selon qu'ils ont été suivis ou non de travaux. Il s'agit des insertions relatives aux opérations suivantes :

- aire de camping-cars
- travaux hydrauliques
- piste d'athlétisme
- bâtiment TECHMACOM

Le Conseil autorise le Président à passer toutes les écritures comptables nécessaires.

HAIE DU TERRAIN DE SPORTS

Deux entreprises ont été contactées, une seule a répondu pour un montant HT de 15 059 €. Un autre devis sera demandé et d'ores et déjà un dossier de subvention a été établi au titre du Développement Territorial 2007. Le Conseil approuve.

SENTIERS DE RANDONNEE

La section marche de la M.J.C. d'ANCERVILLE a terminé le balisage sur ANCERVILLE et va débiter celui de COUSANCES.

M. SCHNEIDER, qui pilote cette section, a acheté du matériel (*poteaux, peinture, vis, etc...*) et il convient de lui rembourser ces achats.

Les membres du Conseil sont d'accord.

SITE INTERNET

Le projet est déjà bien avancé, la charte est rédigée, la recherche de fournisseurs en route. Bernard HENRIONNET réunira sa commission le 23 Octobre prochain et ses remerciements vont déjà à Marie-Ange MAROT (*LAVINCOURT*) et Thierry LARCELET (*SAUDRUPT*) pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée déjà à ce stade.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Jacky LEMAIRE propose de verser une prime exceptionnelle à Madame FABBIAN, Secrétaire de la CODECOM qui a assuré le fonctionnement du poste d'Emmanuel BEHR en complément du sien depuis le départ de ce dernier, soit depuis le 1^{er} Janvier 2008.

Après concertation, les élus décident de lui octroyer une prime de 1000 €.

ENOÛETES

Ces derniers temps, la CODECOM a beaucoup sollicité les Communes sur des sujets divers (*Points POSTE, Centres de Loisirs, Associations, Logements sociaux...*), **merci de bien vouloir prendre la peine de répondre (même "néant" s'il y a lieu) car ceci nous permettra de faire avancer les projets que nous avons.**

AFFAIRES DIVERSES

Francis COLIN et Francis LEROUX poursuivent leurs recherches avec les différents partenaires concernés par le problème des personnes âgées d'une part et des logements sociaux d'autre part.

Suite à la réunion avec les professionnels de santé du secteur qui s'est tenue le 23 Septembre à STAINVILLE, une nouvelle réunion avec la Directrice de la D.D.A.S.S. et les médecins de la Vallée de la Saulx, désireux d'avancer sur le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, aura lieu le Mercredi 5 Novembre avec Bernard HENRIONNET et Jacky LEMAIRE.

La Commune d'ANCERVILLE a adopté les nouveaux statuts de la CODECOM à l'exception faite de la compétence optionnelle portant sur la création et le fonctionnement de Centres de Loisirs Sans Hébergement ainsi que sur la formation des moniteurs.

Le système fonctionne très bien dans cette commune et le conseil municipal redoute qu'en en confiant la lourde gestion à la CODECOM, inexpérimentée en ce domaine, l'opération soit vouée à l'échec.

Les membres du Conseil Communautaire regrettent la position d'ANCERVILLE car le maintien de l'existant était prévu et la CODECOM était plutôt dans l'attente de conseils de sa part.

Jacky LEMAIRE contactera les services préfectoraux dès le lendemain pour savoir si cette situation est possible.

Jacky LEMAIRE donne la parole à Hugues BERTHELON, Maire de JUVIGNY qui revient sur le problème des transports scolaires évoqué lors de la précédente assemblée générale.

Il a reçu tout récemment un appel du Conseil Général l'informant que Les Rapides de la Meuse n'assureraient plus la navette entre l'école de SAVONNIERES et les Communes de BRAUVILLIERS et JUVIGNY avant et après le déjeuner, ceci à compter de la rentrée des vacances de Toussaint.

Les enfants de ces deux dernières Communes (environ une quarantaine) sont donc obligés de rester à SAVONNIERES. Se posent alors plusieurs problèmes :

- certains parents ne peuvent pas financer les repas de midi
- la cantine de SAVONNIERES a atteint son effectif maximum et il lui est impossible de construire un bâtiment pour la restauration des élèves, les permis n'étant plus délivrés
- le coût du transport représenterait 10 % du budget de JUVIGNY qui ne peut pas se le permettre.

La CODECOM de la HAUTE SAULX, qui possède la vocation scolaire, accepte de prendre en charge la part de BRAUVILLIERS mais notre CODECOM qui n'a pas cette compétence, ne veut pas créer de précédent en payant la part de JUVIGNY.

Jean-Louis CANOVA propose de prendre l'attache des services compétents au Conseil Général pour que le transport soit assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 dans l'attente qu'une solution soit trouvée pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à minuit.

La Secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

